



**DATE : 19 mai 2011**

## **Séance de constitution du Conseil général sous la présidence de M. le Doyen Jean-Pierre Grandgirard**

### **CONSEIL GENERAL**

Présents : 30 Conseillers généraux

Le quorum étant atteint, cette assemblée peut se dérouler normalement.

### **CONSEIL COMMUNAL**

Présents : Mmes Nadia Savary, Marielle Corboz, MM. Bernard Grandgirard, Alain Bürgy, Marc Fontaine, Claude-Alain Mast, Alexandre Vonlanthen

### **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance par M. le doyen d'âge Jean-Pierre Grandgirard.
2. Désignation par M. le doyen de 4 scrutateurs pour former le bureau provisoire.
3. Choix du mode de convocation.
4. Election du/de la Président(e) du Conseil général pour 2011.
5. Election du/de la Vice-Président(e) du Conseil général pour 2011.
6. Election de 3 scrutateurs pour la période administrative.
7. Election de 3 scrutateurs suppléants pour la période administrative.
8. Election des membres du Conseil général à la commission financière pour la période administrative.
9. Election de la commission d'aménagement du territoire et de l'énergie pour la période administrative.
10. Election de la commission de naturalisation pour la période administrative.
11. Informations communales
12. Divers.

DATE : 19 mai 2011

**1. OUVERTURE DE LA SEANCE PAR M. LE DOYEN D'AGE JEAN-PIERRE GRANDGIRARD**

M. le Doyen d'âge salue, avec un plaisir tout particulier, les Conseillères et Conseillers généraux, Conseillères et Conseillers communaux, la presse ainsi que le public et les remercie de leur présence. Il félicite les membres du Conseil général et du Conseil communal qui ont été élus. Il leur rappelle que la population s'est déplacée en nombre pour les élire puisque la participation s'est élevée à plus de 70%. On peut donc considérer que les membres présents sont compétents pour représenter le pouvoir législatif de la commune.

Il relève quelques recommandations afin que les rapports entre les deux autorités de la commune fonctionnent parfaitement.

- obtenir des informations claires, précises, complètes et faire preuve d'une transparence totale pour tous les objets soumis au conseil général.
- donner du temps à la réflexion et ne pas demander des prises de positions trop rapides
- utiliser les commissions qui seront constituées ce soir pour élaborer et réfléchir aux projets existants ou mis en chantier
- accepter les décisions prises démocratiquement et en toute connaissance de cause.

**2. DESIGNATION PAR M. LE DOYEN DE 4 SCRUTATEURS POUR FORMER LE BUREAU PROVISoire**

M. le Doyen d'âge informe le conseil général que les débats seront enregistrés pour faciliter la rédaction du procès-verbal. La cassette sera effacée dès l'acceptation de celui-ci.

Une liste de présence circule afin que chacun puisse la signer et compléter la liste annexe contenant les coordonnées de chaque conseiller.

Il passe ensuite à la nomination de 4 scrutateurs. Il propose Mme Chantal Pache, MM. Thierry Berger, Guido Flammer et Jean-Denis Borgognon, lesquels sont nommés en qualité de scrutateurs du bureau provisoire.

M. le Doyen d'âge demande s'il y a des remarques au sujet de l'ordre du jour de cette séance.

Mme Vanessa Currat propose de renvoyer le point 9 de l'ordre du jour à une autre séance qui sera préparé par le bureau du conseil général. En effet, en date du 12 mai un courrier a été adressé à la commune concernant la création d'une commission spécifique relative au PAL, visant à palier l'insuffisance des informations et de la participation des citoyens sur un projet qui engagera la commune pour les 15 prochaines années. Nous souhaitons que ce point soit ajouté à l'ordre du jour. La commune a répondu que légalement ce n'était pas possible. Des renseignements ont été pris auprès de M. le Préfet lequel a confirmé que si cela se faisait cela pourrait faire l'objet d'un recours. Dès lors si le conseil communal ne discute pas avec le conseil général de l'établissement de l'ordre du jour, on pourrait se trouver dans ce type d'impasse. On peut donc reporter cet objet à une séance ultérieure qui devrait avoir lieu assez rapidement afin de traiter cet objet. M. le Préfet a confirmé que la participation de la population à l'élaboration du PAL était tout d'abord une obligation légale et surtout capitale pour éviter certains recours au niveau de la mise à l'enquête.

Elle propose de créer une commission d'aménagement qui s'occuperait essentiellement constructions et en marge de celle-ci de créer des commissions plus réduites pour le PAL, l'énergie.

DATE : 19 mai 2011

L'avantage de renvoyer ce point du tractant serait de permettre à tous une meilleure préparation pour le bureau et pour les groupes, permettre également aux groupes de discuter des candidats à ces différentes commissions. Cela ne pénalise en rien la commune puisque l'ancienne commission reste en place jusqu'à la nomination de la nouvelle commission.

Mme Nadia Savary confirme les dires de Mme Currat au sujet du report de ce point. Toutefois, il faut savoir que les règles sont précises et qu'il faut savoir que dans la commission d'aménagement, c'est la commission d'aménagement et des constructions. Il sera donc difficile de distinguer les deux choses par rapport à la LATeC. D'autre part, il faut savoir que dans cette commission, contrairement à la commission de naturalisation ou à la commission financière, c'est bien l'exécutif qui a la compétence de constituer cette commission ; ce n'est pas le législatif. Toutefois, la décision du report de ce point appartient au Conseil général.

M. Vincent Grandgirard demande ce que cela veut dire que c'est l'exécutif qui a la compétence de mettre en place cette commission et qu'est-ce que cela signifie par rapport à la demande qui vient d'être faite ?

Mme Nadia Savary précise que la demande de reporter un point à l'ordre du jour est légitime. Son souci est que cela ne va pas changer les choses pour la suite. Cette commission n'est pas du ressort comme tel du législatif mais sa constitution est de la compétence de l'exécutif communal. Toutefois il est possible de faire une grande commission d'aménagement et ensuite créer des sous-commissions ; mais différencier commission d'aménagement et commission de construction, la LATeC ne le permet pas.

Mme Vanessa Currat précise que, comme discuté avec M. le Préfet, et afin de pouvoir étudier toutes les possibilités, il n'y a pas de souci de pouvoir faire des distinctions et notamment sous la création de sous-commissions et c'est pour cela qu'un report est proposé et de créer très rapidement une autre séance pour pouvoir nommer cette commission et de pouvoir discuter de cela en toute sérénité.

La parole n'étant plus demandée, le Conseil général procède au vote pour le report du point 9 de l'ordre du jour dont le résultat est :

Oui	:	11
Non	:	17
Abstentions	:	2

**Le point 9 de l'ordre du jour est maintenu.**

### **3. CHOIX DU MODE DE CONVOCATION**

Comme pour les assemblées communales, au début de chaque législature, le Conseil général doit choisir son mode de convocation.

Avec le conseil communal, la proposition suivante est formulée :

- un avis de la Feuille Officielle : obligatoire selon la loi
- un avis au pilier public communal
- une convocation personnelle adressée à tous les conseillers généraux contenant l'ordre du jour et adressé 10 jours avant la séance
- un avis sur le site internet de la commune.

DATE : 19 mai 2011

Comme les séances du Conseil général ne coïncideront pas toujours avec la parution du journal communal, l'envoi en tous ménages n'est pas possible.

La proposition ci-dessus est soumise au vote et acceptée à l'unanimité.

#### **4. ELECTION DU DE LA PRESIDENT(E) DU CONSEIL GENERAL POUR 2011**

M. le Doyen d'âge précise qu'à chaque séance de printemps un nouveau président doit être élu. Pour cette première année de fonction, il demande s'il y a des propositions.

M. Jacques Bersier présente M. Pierre-André Grandgirard pour la présidence du Conseil général. M. Grandgirard est agriculteur à Cugy et fait notamment partie de plusieurs sociétés du village. Il a également fait un excellent résultat lors des élections communales.

Aucune autre proposition n'est formulée, le Conseil général procède au vote pour l'élection de **M. Pierre-André Grandgirard qui est élu à la présidence du Conseil général pour l'année 2011 à l'unanimité par acclamation.**

M. Pierre-André Grandgirard remercie les membres du Conseil général pour la confiance témoignée et accepte avec plaisir et émotion le mandat confié. Il est fermement convaincu que le changement de législatif de notre commune va insuffler un vent de renouveau au sein de nos villages. Les défis à venir ne manquent pas dans notre commune. La révision du PAL, la fin de la mise en séparatif des eaux usées, la rénovation voir l'agrandissement de la salle polyvalente, les écoles ou encore, d'actualité depuis dimanche passé, la fusion de communes. Notre commune bénéficie d'une bonne qualité de vie et la vie associative peut être citée en exemple. Notre population se mobilise spontanément et avec beaucoup d'entrain et d'efficacité pour organiser des manifestations. Nous pouvons être fiers de notre communauté. Le futur développement de notre commune doit être un développement simple et harmonieux. La population a opté pour un Conseil général dans lequel elle fonde beaucoup d'espoir, à nous de ne pas la décevoir. Il demande à chacune et chacun, dans leur fonction de conseiller, d'être positif et constructif. Pour terminer, il remercie sa famille pour son soutien.

#### **5. ELECTION DU OU DE LA VICE-PRESIDENT(E) DU CONSEIL GENERAL POUR 2011**

M. le Doyen d'âge demande s'il y a des propositions pour la vice-présidence, ceci pour une année.

M. Georges Berger propose M. Jean-Gabriel Meylan qui est tout-à-fait motivé pour ce poste de vice-président du Conseil général.

M. Vincent Grandgirard propose, pour la vice-présidence, la candidature de M. Laurent Overney, bien connu à Cugy, enfant du village et agriculteur, ancien conseiller communal, qui saura sans aucun doute s'engager pour la communauté.

Du fait qu'il y a deux candidats pour ce poste, M. le Doyen d'âge précise que le vote se fait, d'abord à la majorité absolue qui est de 16 et ensuite à la majorité relative. En cas d'égalité, il y aura tirage au sort.

Aucune autre proposition n'étant formulée, le Conseil général procède au vote par bulletin secret qui s'articule comme suit :

DATE : 19 mai 2011

Bulletins délivrés : 30  
Bulletins rentrés : 30  
Bulletin blanc : 0  
Bulletin nul : 0  
Bulletins valables : 30  
Majorité absolue : 16

Résultat :

MEYLAN Jean-Gabriel 19 voix  
OVERNEY Laurent 11 voix

**M. Jean-Gabriel MEYLAN est élu par 19 voix à la vice-présidence du Conseil général 2011.**

#### **6. ELECTION DE 3 SCRUTATEURS POUR LA PERIODE ADMINISTRATIVE**

M. le Doyen d'âge fait part que la loi précise que l'on doit nommer au moins 3 scrutateurs qui fonctionnent pour toute la législature. Ces personnes formeront le bureau du Conseil général avec le président et le vice-président.

Il demande au Conseil général si la proposition de 3 scrutateurs est acceptée ou s'il y a d'autres propositions. Toutefois le bureau qui serait formé de 5 personnes est suffisant pour représenter 30 conseillers généraux.

M. Vincent Grandgirard précise que l'objectif est que chaque groupe soit représenté.

M. le Doyen d'âge répond que oui et que cela est précisé dans la loi.

**La proposition de 3 scrutateurs est acceptée à l'unanimité.**

Concernant les 3 scrutateurs, les propositions suivantes sont formulées :

M. Jean-Sébastien Rey pour le groupe « Unité communale » propose M. Thierry Berger.

M. Vincent Grandgirard pour le groupe « Unis pour Cugy » propose M. Guido Flammer

M. Jean-Gabriel Meylan pour le groupe « Socialiste » propose M. Georges Berger.

Aucune autre proposition n'étant formulée, **MM. Thierry Berger, Guido Flammer et Georges Berger sont élus en qualité de scrutateurs du Conseil général pour la période administrative**

#### **7. ELECTION DE 3 SCRUTATEURS SUPPLEANTS POUR LA PERIODE ADMINISTRATIVE**

M. le Doyen d'âge fait part que l'on doit élire le même nombre de suppléants qu'il y a de scrutateurs, c'est-à-dire 3. Ces personnes fonctionnent en l'absence d'un scrutateur. Le scrutateur manquant est remplacé par le scrutateur de son groupe.

Concernant les 3 scrutateurs suppléants, les propositions suivantes sont formulées :

M. Jean-Sébastien Rey pour le groupe « Unité communale » propose M. Sylvain Egger.

M. Vincent Grandgirard pour le groupe « Unis pour Cugy » propose Mme Vanessa Currat.

M. Jean-Gabriel Meylan pour le groupe « Socialiste » propose M. Pascal Bersier.

DATE : 19 mai 2011

Aucune autre proposition n'étant formulée, **M. Sylvain Egger, Mme Vanessa Currat et M. Pascal Bersier sont élus en qualité de scrutateurs suppléants du Conseil général pour la période administrative.**

**8. ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL GENERAL A LA COMMISSION FINANCIERE POUR LA PERIODE ADMINISTRATIVE**

M. le Doyen d'âge fait part que le message du Conseil communal propose une commission financière à 5 membres. Tous les membres de cette commission doivent être membre du conseil général et chaque groupe doit être représenté.

**La proposition de 5 membres à la commission financière est soumise au vote et acceptée à l'unanimité.**

Les propositions suivantes sont formulées :

Unité communale : Mme Sylvia Gagnaux – M. Jacques Bersier – M. Olivier Vonlanthen  
Unis pour Cugy : M. Christian Molleyres – M. Patrice Arrighi  
Groupe socialiste : M. Jean-Pierre Grandgirard

Résultat du vote à bulletin secret :

Bulletins délivrés	:	30
Bulletins rentrés	:	30
Bulletin blanc	:	0
Bulletin nul	:	0
Bulletins valables	:	30
Majorité absolue	:	16

**Ont obtenu des voix et sont élus à la commission financière :**

Unité communale : GAGNAUX Sylvia 20 voix, BERSIER Jacques 21 voix,  
VONLANTHEN Olivier 20 voix  
Unis pour Cugy : ARRIGHI Patrice 24 voix  
Groupe socialiste : GRANDGIRARD Jean-Pierre 28 voix

**N'est pas élu :**

Unis pour Cugy : MOLLEYRES. Christian 11 voix

**9. ELECTION DE LA COMMISSION D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENERGIE POUR LA PERIODE ADMINISTRATIVE**

M. le Doyen d'âge fait part que le Conseil communal est l'autorité responsable de la commission locale laquelle est président par le conseiller communal responsable du dicastère des constructions. Selon son message, le conseil communal propose une commission d'aménagement à 7 membres dont la majorité est élue par le Conseil général, tout en sachant que les trois membres ayant fonctionnés lors des dernières législatures se remettent à disposition de la Commune et apportent un soutien technique non-négligeable. Les 3 autres membres seront désignés par le Conseil communal, notamment le responsable du dicastère, qui préside cette commission. Il faut également savoir que la commission

DATE : 19 mai 2011

locale du feu fonctionne avec la commission d'aménagement pour le contrôle des constructions.

Le Conseil général doit donc nommer 4 membres, soit du Conseil général ou hors Conseil général.

Les 3 membres qui se remettent à disposition sont :

PITTET Paul – ANSERMET François – JOYE Olivier

La proposition de 7 membres à la commission d'aménagement est soumise au vote.

M. Dominique Torche demande que le conseiller responsable des constructions nous donne des précisions sur le fonctionnement de cette commission, notamment en relation avec le PAL. Est-ce que la commission d'aménagement a participé à tous les travaux relatifs la révision du PAL.

Mme Nadia Savary précise qu'à la dernière législature, le responsable des constructions était M. Willy Glardon. M. Bernard Grandgirard a repris ce dicastère suite aux élections communales.

M. Bernard Grandgirard confirme que cette commission est du ressort de l'exécutif. Elle s'occupe principalement du contrôle des constructions et de l'application du plan d'aménagement. Lors d'une révision du plan d'aménagement local c'est cette commission qui s'occupe de mettre en place ce nouveau plan d'aménagement avec l'aide d'un bureau professionnel, pour notre commune le bureau Archam SA. Lors de la dernière assemblée communale, l'état du dossier a été présenté. Ce dernier n'en est qu'au début et la commission d'aménagement actuelle a participé à toutes les séances relatives à la révision du PAL. Nous sommes actuellement au stade de l'examen préalable qui se trouve auprès des services de l'état pour préavis. Il est clair qu'avant la mise à l'enquête il y aura des séances d'informations et de présentation à la population. Toutefois il est possible que pour cette révision la commission peut s'entourer de personnes pour un thème précis, notamment l'énergie.

Au vu des précisions ci-dessus et suite à la confirmation de M. Grandgirard que tous les membres actuels de cette commission ont participé aux séances du PAL, M. Dominique Torche propose de nommer une commission d'aménagement de 7 membres pour le bon fonctionnement de cette commission et de ne pas créer de sous-commissions pour des raisons pratiques.

M. Vincent Grandgirard pense que la mise en œuvre du PAL et le traitement des dossiers de construction, une fois le PAL approuvé, peuvent être gérés par la même commission. Toutefois, l'élaboration du PAL est un plan qui va présider au développement de la commune pour au moins une quinzaine d'années, est une tâche de conception, d'analyse, de vision à long terme et que cette tâche devrait être confiée à d'autres personnes qui s'intéressent plus particulièrement à ces travaux plutôt qu'aux contrôles des constructions. Dès lors, il propose de nommer une commission de 11 membres afin que l'on puisse créer une sous-commission qui travaillerait plus intensément sur la révision du PAL et notamment pour les prochaines étapes en vue de l'information à la population. Pour ce qui est de la commission de l'énergie, cette dernière, peut selon la loi, être associée à une autre commission mais il propose que l'on y associe des personnes qui ont envie de s'investir dans ce domaine.

DATE : 19 mai 2011

M. Jacques Monnard abonde dans l'idée d'une commission à 11 membres d'autant plus que pour l'énergie il y a un enjeu capital puisque l'Etat de Fribourg investi plusieurs millions dans les énergies renouvelables. D'autre part le service de l'énergie et des transports s'est scindé en deux afin de se consacrer plus particulièrement à l'un et l'autre des domaines.

Sur proposition de M. Guido Flammer la séance est interrompue durant 5 minutes afin que chaque groupe puisse en discuter.

Les propositions suivantes sont soumises au vote :

Commission d'aménagement à 7 membres  
Commission d'aménagement à 11 membres

**La proposition de 7 membres à la commission d'aménagement est acceptée par 19 voix.**

La commission d'aménagement sera constituée de 7 membres dont 4 sont à nommer par le Conseil général.

Se représentent : MM. Paul Pittet – François Ansermet – Olivier Joye

Les propositions suivantes sont formulées :

Unité communale : MM. Fabrice Bersier – Jean-Marc Pillonel  
Groupe socialiste : M. Jean-Denis Borgognon  
Unis pour Cugy : M. Thomas Graf – Mme Vanessa Currat – M. Vincent Grandgirard

Résultat du vote à bulletin secret :

Bulletins délivrés	:	30
Bulletins rentrés	:	30
Bulletin blanc	:	0
Bulletin nul	:	0
Bulletins valables	:	30
Majorité absolue	:	16

**Ont obtenu des voix et sont élus à la commission d'aménagement :**

Unité communale : BERSIER Fabrice 17 voix, PILLONEL Jean-Marc 22 voix,  
Groupe socialiste : BORGOGNON Jean-Denis 22 voix  
Unis pour Cugy : GRANDGIRARD Vincent 22 voix

**Ne sont pas élus(e) :**

Unis pour Cugy : GRAF Thomas 5 voix, CURRAT Vanessa 9 voix  
Représentés : PITTET Paul 1 voix, ANSERMET François 0 voix, JOYE Olivier 3 voix.



DATE : 19 mai 2011

**10. ELECTION DE LA COMMISSION DE NATURALISATION POUR LA PERIODE ADMINISTRATIVE**

M. le Doyen d'âge fait part que le message du Conseil communal propose une commission de naturalisation à 5 membres dont 1 conseiller communal. La secrétaire communale en fait partie avec voix consultative.

A l'heure actuelle, 3 membres hors Conseil communal et hors Conseil général ont été élus et n'ont jamais pu encore siéger. 2 de ces membres se remettent à disposition.

**La proposition de 5 membres à la commission de naturalisation est soumise au vote et acceptée à l'unanimité.**

La commission de naturalisation sera constituée de 5 membres dont 4 sont à nommer par le Conseil général.

Se représentent : Mme Sandra Chuard – M. Christophe Marchand

Les propositions suivantes sont formulées :

Unité communale : Mme Séverine Berger

Groupe socialiste : M. Didier Mast

Unis pour Cugy : Mme Vanessa Currat – M. Manuel Pires

Mme Nadia Savary précise que c'est une proposition du conseil communal que le conseiller communal fasse partie de la commission de naturalisation ; ce n'est pas une obligation. Cette proposition est due car la loi sur la naturalisation a changé. Avant il appartenait à l'assemblée d'accorder la naturalisation ou pas. Aujourd'hui c'est le conseil communal qui est compétent pour accorder la naturalisation sur la base du rapport établi par le canton et du rapport établi par la commission de naturalisation.

**La proposition du conseil communal de mettre un conseiller au sein de la commission de naturalisation est acceptée.**

Résultat du vote à bulletin secret :

Bulletins délivrés	:	30
Bulletins rentrés	:	30
Bulletin blanc	:	0
Bulletin nul	:	0
Bulletins valables	:	30
Majorité absolue	:	16

**Ont obtenu des voix et sont élus au premier tour à la commission de naturalisation :**

Unité communale : BERGER Séverine 23 voix

Groupe socialiste : MAST Didier 20 voix

Représentée : CHUARD Sandra 23 voix

**Ont obtenu des voix et sont élus au deuxième tour à la commission de naturalisation :**

Représenté : MARCHAND Christophe 16 voix

DATE : 19 mai 2011

**Ne sont pas élus(e) :**

Unis pour Cugy : CURRAT Vanessa 11 voix, PIRES Manuel 3 voix

**11. INFORMATIONS COMMUNALES**

M. Nadia Savary remercie, au nom du Conseil communal, M. Jean-Pierre Grandgirard pour la bonne marche de cette première séance de constitution du Conseil général ainsi que pour la bonne collaboration pour la préparation de cette séance.

Elle félicite les élus des différentes commissions et leur souhaite un bon mandat.

Merci également au public de ce soir.

Le conseil communal va demander au bureau de très rapidement bloquer 4 dates pour les séances du Conseil général tout en sachant que l'on peut toujours en ajouter ou annuler une si nécessaire. Ces dates seront communiquées dans le journal communal afin que les citoyennes et citoyens soient informés et puissent y participer.

Elle va également proposer que les séances puissent avoir lieu de préférence le mercredi soir car la majorité des gens ne sont pas pris par des sociétés et la salle est disponible. Il est également possible que le Conseil général siège à Vesin car la salle est plus petite et plus disponible. Par contre les séances de groupe peuvent avoir lieu à Vesin. Il faut toutefois en informer le bureau communal pour voir la disponibilité de celle-ci.

Elle précise également que toutes les décisions du Conseil général seront retransmises dans le journal communal ainsi que sur le site internet.

**12. DIVERS**

M. Dominique Torche propose que le tractanda des séances soit soumis aux groupes avant d'être établi définitivement.

Mme Nadia Savary répond que le conseil communal n'a plus de compétence pour établir le tractanda, il l'avait uniquement pour cette première séance de constitution. Après il appartient au bureau d'établir l'ordre du jour en collaboration avec le conseil communal.

M. Vincent Grandgirard demande si les procès-verbaux des séances du Conseil général seront sur le site internet de la commune.

Mme Nadia Savary répond que oui même avant qu'ils soient approuvés.

M. Vincent Grandgirard demande s'il est envisageable, sur le site internet, qu'un espace soit réservé aux groupes. Espace géré par les groupes.

Mme Nadia Savary répond que le conseil communal en prend note et va regarder la chose.

M. Dominique Torche demande pourquoi ce ne serait pas au conseil général à décider ?

Mme Nadia Savary répond qu'on ne peut y répondre.

M. Jean-Pierre Grandgirard répond qu'il y aura probablement beaucoup de question comme celle-là.

DATE : 19 mai 2011

La parole n'étant plus demandée, M. Jean-Pierre Grandgirard, Doyen d'âge du Conseil général et Président, clôt la séance en remerciant chacune et chacun d'y avoir pris part et d'y avoir activement participé. Il invite les participants pour le verre de l'amitié.

La séance est levée il est 22 h 10

AU NOM DU CONSEIL GENERAL :

Le Doyen d'âge :

La Secrétaire :

Jean-Pierre Grandgirard

Sylvia Bersier